



Y a t'il des beneficiaire

Par **leaambre**, le **06/02/2013** à **21:28**

Bonsoir, j'aurai besoin de votre aide je suis agé de 22 ans je vous cache pas que les papier de succession je ni connait rien je vous explique mon papa et deceder il y a 4 ans d'un onclution intestinal je vien d'apprendre que mon papa avait souscrit un contrat garantie des accidents de la vie j'aimerais savoir si malgré son deces il peut y avoir des beneficiaire ? si oui quelle sont les demarche ?

j'attend vos reponse

merci d'avance

Par **chaber**, le **07/02/2013** à **06:58**

bonjour

il vous faut relire le contrat.

En principe ce type de contrat ne couvre que les faits accidentels, excluant le décès par maladie

Par contre, vous vérifiez si votre père n'était pas garanti par contrat d'assurance vie ou décès.